

DELIBERATION n° 72-12 du 18 MAI 1972
relative aux conditions générales d'aide
au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie"

DELIBERE

La note relative aux principes généraux d'aide au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration et celle relative aux conditions générales de cette aide sont approuvées, à titre expérimental, pour l'année 1972.

Il est précisé que l'aide ne pourra être accordée que dans les départements ou les régions ayant pris des dispositions pour mettre en place un système d'aide technique au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration. Le Conseil examinera néanmoins le cas des aides à apporter aux stations ne répondant pas à cette condition, mais pour lesquelles le maître d'ouvrage présenterait des preuves suffisantes démontrant le bon fonctionnement de leurs ouvrages.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence

Le Président du
Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET